

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 35<sup>e</sup> année – N° 22 – Mercredi 19 juin 2013

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### Arrêté concernant les résultats du scrutin fédéral du 9 juin 2013

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,  
— vu l'article 14, alinéa 2, de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques<sup>1</sup>,  
— vu les procès-verbaux du scrutin fédéral du 9 juin 2013 concernant:

- L'initiative populaire du 7 juillet 2011 « Election du Conseil fédéral par le peuple »;
- La modification du 28 septembre 2012 de la loi sur l'asile;

arrête:

#### Article premier

Les résultats du scrutin sont les suivants:

- Initiative populaire du 7 juillet 2011  
« Election du Conseil fédéral par le peuple »*

Electeurs inscrits :	51 184
Votants :	16 533 (32,30%)
Bulletins rentrés :	16 471
Bulletins blancs :	102
Bulletins nuls :	30
Bulletins valables :	16 339
Nombre de oui :	2 940 (17,99%)
Nombre de non :	13 399 (82,01%)

Cette initiative populaire est rejetée dans le canton du Jura.

- Modification du 28 septembre 2012  
de la loi sur l'asile*

Electeurs inscrits :	51 184
Votants :	16 533 (32,30%)
Bulletins rentrés :	16 450
Bulletins blancs :	275
Bulletins nuls :	36
Bulletins valables :	16 139

Nombre de oui : 10 684 (66,20%)

Nombre de non : 5 455 (33,80%)

Cette modification est acceptée dans le canton du Jura.

#### Article 2

<sup>1</sup>Les résultats du scrutin fédéral du 9 juin 2013 sont communiqués à la Chancellerie fédérale.

<sup>2</sup>Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés sous pli recommandé au Gouvernement de la République et Canton du Jura, dans les trois jours qui suivent la découverte du motif de recours, mais au plus tard le troisième jour après la publication du présent arrêté au Journal officiel (article 77 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques).

#### Article 3

Le présent arrêté est communiqué au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 18 juin 2013.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 4 juin 2013

Par arrêté, le Gouvernement a approuvé l'avenant à l'annexe I à la convention du 31 janvier 2011 concernant la prise en charge des examens de dépistage du cancer du sein dans le cadre du programme mis en place dans le canton du Jura entre le Centre de dépistage BEJUNE et tarifsuisse sa.

Le présent arrêté prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Dernier délai pour la remise des publications:

**Lundi, 12 heures, au plus tard**

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 4 juin 2013**

Par arrêté, le Gouvernement a approuvé:

- la convention du 1<sup>er</sup> janvier 2013 concernant les prestations ambulatoires effectuées à l'hôpital (prestations hors TARMED) entre tarifsuisse sa et l'Hôpital du Jura.

L'annexe 1 du 1<sup>er</sup> janvier 2013 à la convention susmentionnée, fixant les tarifs des diverses prestations ambulatoires effectuées à l'hôpital, est également approuvée.

Le présent arrêté prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 4 juin 2013**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la commission tripartite au sens de l'article 360b du Code des obligations;

en qualité de représentante des travailleurs:

- M<sup>me</sup> Emilie Moeschler, secrétaire régionale d'Unia Transjurane, en remplacement de M. Pierluigi Fedele.

Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 4 juin 2013**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentant de la République et Canton du Jura à l'Assemblée interjurassienne:

- M. Alain Schweingruber, Delémont, en remplacement de M. Stève Farine, démissionnaire.

La période de fonction expire le 31 décembre 2015.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Service des ponts et chaussées

**Restriction de circulation**

**Route cantonale N° 1581**

**Commune: Soubey**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des ponts et chaussées informe les usagers de la route sous-mentionnée qu'au vu des travaux effectués dans ce secteur ce tronçon sera temporairement interdit au trafic poids-lourds, comme précisé ci-après:

**Motif: Travaux de réfection complète de la chaussée – Etape 2.**

**Tronçon: Soubey – Les Enfers.**

Durée: **Du 15 juin au 18 juillet 2013.**

Restriction: **Interdiction de circuler aux camions (OSR 2.07).**

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, N° de téléphone 032 420 60 00.

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 17 juin 2013.

Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Service des ponts et chaussées

**Restriction de circulation**

**Route cantonale N° 1516**

**Commune: Haute-Ajoie, localité de Chevenez**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des ponts et chaussées informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

**Motifs: Réfection de la chaussée et aménagement d'un trottoir.**

**Tronçon: Rue des Moissons (accès usine Busch S.A.) – carrefour route de Fahy (RC 246) au lieu-dit «Trois Poissons».**

**Durées: du 24 juin au 12 juillet 2013; du 5 au 23 août 2013.**

Particularités: Les accès aux usines Busch S.A. et Tag Heuer restent autorisés.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, N° de téléphone 032 420 60 00.

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires par le giratoire au centre de Chevenez (RC 247) – giratoire demi-jonction A16 de Chevenez seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 12 juin 2013.

Service des ponts et chaussées.

L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Alle

#### Assemblée communale ordinaire

mardi 2 juillet 2013, à 20 h 15, à la Maison paroissiale (rue de l'Eglise 11).

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 21 mars 2013.
2. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Carlos Manuel Geraldès Alexandre, de son épouse Maria de Fatima et de leur fille Barbara, ressortissants portugais, domiciliés à Alle.
3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2012.
4. Divers.

Alle, le 17 juin 2013.

Conseil communal.

---

### Les Bois

#### Convocation du Conseil général

lundi 8 juillet 2013, à 20 heures, à la salle polyvalente de la Fondation Gentit.

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 juin 2013.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. a) Discuter et voter les dépassements du budget 2012;  
b) discuter et approuver les comptes de l'exercice 2012.

Les Bois, le 17 juin 2013.

Au nom du Conseil général.

Le président : Daniel Hubleur.

---

### Courchavon

#### Assemblée communale ordinaire

jeudi 4 juillet 2013, à 20 heures, à la halle de gymnastique.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2012 et des dépassements budgétaires y relatifs.
3. Voter un crédit de Fr. 20000.– pour établir le rapport d'opportunité relatif à la révision du plan d'aménagement local; à financer par les fonds propres.
4. Voter un crédit pour la transformation du Bureau communal; à financer par les fonds propres.
5. Voter un crédit de Fr. 16000.– pour la démolition de l'ancien réservoir de Courchavon et le réaménagement du terrain; à financer par fonds propres.
6. Voter deux crédits pour des travaux de réaménagement à Mormont:
  - a) remplacement d'une conduite d'eau potable ainsi que l'éclairage public; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires;

- b) sous réserve d'acceptation des riverains et de leur participation financière, déplacer une portion de route avec échange de terrain; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

#### 7. Divers.

Courchavon, le 13 juin 2013.

Conseil communal.

---

### Bure

#### Demande en vue de l'octroi d'une patente de restaurant

(Article 9 de la loi sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques (loi sur les auberges) du 18 mars 1998 – RSJU 935.11)

Requérant: Restaurant de la Couronne, M. Derbassi Sami, Case postale 26, 2915 Bure.

Requête: Demande d'une patente de restaurant.

Dérogation requise: —.

Dépôt public: du 19 juin au 19 juillet 2013.

Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser jusqu'au 19 juillet 2013 inclusivement au Secrétariat communal de Bure, route de Porrentruy 131, 2915 Bure.

Bure, le 13 juin 2013.

Conseil communal.

---

### Delémont

#### Entrée en vigueur de l'arrêté fixant les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisies des données

L'arrêté communal susmentionné, adopté par le Conseil communal de Delémont le 15 avril 2013, a été approuvé par le Service des communes le 4 juin 2013.

Réuni en séance du 17 juin 2013, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

L'arrêté, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Au nom du Conseil communal.

Le président: Pierre Kohler.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

---

### Develier

#### Assemblée communale ordinaire

lundi 1<sup>er</sup> juillet 2013, à 20 h 15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8.

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du lundi 22 avril 2013 publié sur le site de la commune [www.develier.ch](http://www.develier.ch). Il peut également être consulté au Secrétariat communal.
2. Présentation des comptes 2012, consultables sur le site de la commune [www.develier.ch](http://www.develier.ch), ratification des écarts budgétaires, décision.
3. Information sur le nouveau plan d'aménagement local.
4. Information sur la carte des dangers – réfection des ruisseaux.

5. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par M. Asllan Kqiku, ressortissant du Kosovo, domicilié à Develier.
6. Information sur le rapprochement des communes de « Delémont et sa couronne ».
7. Information sur la redynamisation de la Fête du village.
8. Divers et imprévu.

Develier, le 13 juin 2013.

Conseil communal.

## Develier

### Assemblée bourgeoise

jeudi 4 juillet 2013, à 20 h 15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Église 8.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 7 novembre 2012.
2. Statuer sur la demande d'achat de terrain, parcelle N° 1452, présentée par l'entreprise Jacky Chappuis S.à.r.l.
3. Statuer sur l'échange de terrain mètre pour mètre entre M. Christian Hirschi, parcelle N° 3388, et la Bourgeoisie, parcelle N° 3387, au lieu-dit « La Charrière ».
4. Décider de la réfection et mise en état du chemin menant au chalet du BAB.
5. Donner un accord de principe à la commune de Develier pour la vente ou l'échange de terrain à bâtir de 2777 m<sup>2</sup>, parcelle N° 3040, au lieu-dit « Les Avattes ».
6. Décider l'achat d'un fortin militaire situé sur la parcelle N° 1274.
7. Discuter, éventuellement décider du principe de la création d'un fonds « Forêt & Loisirs, Forêt d'accueil à fonction sociale » et de son financement par les usagers.
8. Divers et imprévu.

Develier, le 13 juin 2013.

Conseil communal.

## Montfaucon

### Assemblée ordinaire de la commune mixte

lundi 1<sup>er</sup> juillet 2013, à 20 heures, à la salle paroissiale N° 3.

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 février 2013.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2012 de la commune mixte de Montfaucon.
3. Discuter et voter un crédit global de Fr. 72 123.– destiné à l'acquisition d'un véhicule pour le SIS Franches-Montagnes Est; financement par une subvention de l'ECA Jura de Fr. 50 500.– et une participation des communes de Montfaucon, Saint-Brais et Les Enfers. Le solde à charge de la commune de Montfaucon s'élève à Fr. 12 670.35 et sera financé par un prêt du fonds de contribution de remplacement.
4. Décider la vente d'une portion de terrain de 820 m<sup>2</sup> environ à l'entreprise Dressa S.A. pour l'aménagement d'un parking destiné à ses employés.
5. Divers et imprévu.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet [www.montfaucon.ch](http://www.montfaucon.ch).

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 4 jours avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Montfaucon, le 14 juin 2013.

Conseil communal.

## Montfaucon

### Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages

mercredi 3 juillet 2013, à 20 h 15, à la salle paroissiale N° 3.

Ordre du jour:

1. Nomination des scrutateurs.
2. Nomination du président d'un soir.
3. Nomination de la secrétaire d'un soir.
4. Nomination du président des ayants droit.
5. Nomination de la secrétaire des ayants droits.
6. Comptes 2012.
7. Décider de la vente d'une portion de terrain d'environ 1600 m<sup>2</sup> à soustraire de la parcelle N° 21 pour M. Pierre-André Lehmann.
8. Décider de la vente d'une portion de terrain d'environ 820 m<sup>2</sup> à soustraire de la parcelle N° 22 pour Dressa S.A.
9. Décider de la plantation d'arbres fruitiers sur le pâturage suite à une demande des naturalistes des Franches-Montagnes.
10. Divers et imprévu.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

Montfaucon, le 17 juin 2013.

Commission des pâturages.

## Le Noirmont

### Assemblée communale ordinaire

lundi 1<sup>er</sup> juillet 2013, à 20 heures, à l'aula des espaces scolaires.

Ordre du jour:

1. Comptes 2012: examiner, approuver les comptes et voter les dépassements de budget.
2. Statuer sur la vente des bâtiments communaux sis à la rue des Perrières 19 et rue du Pâquier 5: accepter la vente des deux immeubles et donner compétence au Conseil communal d'entreprendre les démarches visant à finaliser les transactions immobilières y relative.
3. Voter un crédit de Fr. 54 400.– pour améliorer les prestations de l'Ecopoint par l'achat de 2 conteneurs broyeurs de verre; financement Fr. 24 400.– prélevés dans le fonds de réserve « Ordures » et Fr. 30 000.– par liquidités courantes.
4. Voter un crédit de Fr. 155 000.– pour poursuivre les travaux de réfection de la route de La Goule; financement par liquidités.

5. Voter un crédit de Fr. 75000.– pour les frais d'étude liés à l'ouverture d'une nouvelle décharge pour matériaux inertes réservée aux matériaux d'excavation propres; financement Fr. 40000.– prélevés dans le fonds de réserve «Décharge» et Fr. 35000.– par liquidités courantes.
6. Statuer sur une demande de naturalisation en faveur de la famille Didier Mayala-Abeti.
7. Introduction dans le «Règlement sur les constructions» du texte accepté le 30 avril 2012 sur l'implantation d'éoliennes industrielles sur le territoire de la commune du Noirmont: «La construction d'éoliennes industrielles est prohibée pour une durée de 10 ans sur le territoire de la commune du Noirmont».
8. Divers.

Le Noirmont, le 12 juin 2013.

Conseil communal.

## Porrentruy

### Dépôt public

Conformément à l'article 71, alinéa 1, de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la Municipalité de Porrentruy dépose publiquement au Service de l'urbanisme, équipement et intendance, rue du 23-Juin 8, durant 30 jours, soit du mercredi 19 juin au vendredi 19 juillet 2013 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil municipal, les documents suivants:

- plan spécial «Sur Roche de Mars», zones d'activités AAa
  - prescriptions;
  - plan d'occupation du sol.

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Service de l'urbanisme, équipement et intendance de la ville de Porrentruy, rue du 23-Juin 8.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, au Service de l'urbanisme, équipement et intendance, rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy, jusqu'au vendredi 19 juillet 2013 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition au plan spécial Sur Roche de Mars – Zones d'activités AAa».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Porrentruy, le 13 juin 2013

Conseil municipal.

## Rebeuvelier

### Assemblée communale ordinaire

jeudi 4 juillet 2013, à 20 heures, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2012, ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Discuter et approuver la reprise des biens bourgeois par la commune municipale de Rebeuvelier

sous réserve de l'approbation de l'assemblée bourgeoise.

4. Consolider en emprunt ferme le crédit de Fr. 280000.– représentant la subvention communale pour les travaux du remaniement parcellaire.
5. Divers et informations.

L'assemblée communale sera immédiatement suivie d'une

### Assemblée bourgeoise

Ordre du jour:

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Discuter et approuver la cession des biens bourgeois à la commune municipale.
3. Divers.

Rebeuvelier, le 10 juin 2013.

Conseil communal

## Les Riedes-Dessus

### Assemblée bourgeoise ordinaire

jeudi 27 juin 2013, à 20 heures, au local bourgeois.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver les comptes 2012.
3. Divers.

Les Riedes-Dessus, le 12 juin 2013.

Conseil bourgeois.

## Rossemaison

### Assemblée communale

lundi 1<sup>er</sup> juillet 2013, à 20 h 15, à la halle de gymnastique.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver les comptes de la commune mixte de l'exercice 2012 et voter les dépassements budgétaires.
3. Discuter, éventuellement décider d'accorder le droit de cité à M. Albino Pereira, domicilié à Rossemaison.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 150000.–, sous réserve d'obtention de subventions, pour la remise en état du chauffage avec isolation interne du complexe scolaire; donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.
5. Discuter et voter le crédit de Fr. 43100.– pour le remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à gaz des maisons communales; financement par un prélèvement dans les fonds.
6. Discuter et voter un crédit de Fr. 12000.– pour l'aménagement d'une digue dans le secteur du Montchaibeux; répartition des frais: à charge de la Bourgeoisie Fr. 8500.– et à la commune Fr. 3500.–; donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement.
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet [www.rossemaison.ch](http://www.rossemaison.ch).

Rossemaison, le 14 juin 2013.

Conseil communal.

**Saint-Brais****Assemblée de la commune 2<sup>e</sup> Section**

lundi 1<sup>er</sup> juillet 2013, à 20 heures, à la halle de gymnastique.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2012\*.
3. Divers et imprévu.

Immédiatement après l'assemblée de la commune 2<sup>e</sup> Section:

**Assemblée de la commune municipale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2012\*.
3. Divers et imprévu.

Immédiatement après l'assemblée de la commune municipale:

**Assemblée de la commune 1<sup>re</sup> Section**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2012\*.
3. Divers et imprévu.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 25000.– destiné au déplacement d'une conduite d'eau principale au Péquie ; donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.

\*Les comptes 2012 sont à disposition au Secrétariat communal dès le 17 juin 2013.

Saint-Brais, le 17 juin 2013.

Conseil communal.

### Publications des autorités administratives ecclésiastiques

#### Paroisse réformée évangélique des Franches-Montagnes

**Assemblée extraordinaire**

dimanche 30 juin 2013, à 10 h 30, à la salle de paroisse, à Saignelégier.

Ordre du jour:

1. Voter un crédit de:
  - Fr. 5000.– pour des travaux d'électricité dans le temple et dans la cure;
  - Fr. 12500.– pour des travaux de peinture dans le temple et dans la cure;
  - Fr. 11500.– pour l'aménagement du bureau de la cure (portes et mobiliers);
  - Fr. 7700.– pour la pose de pare-neige sur 3 niveaux.

Le Cerneux-Veusil, le 17 juin 2013.

Conseil de paroisse.

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

**Develier****Assemblée de la commune  
ecclésiastique catholique-romaine**

vendredi 5 juillet 2013, à 20 h 15, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Ouverture et prière.
2. Nomination des scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée paroissiale.
4. Comptes 2012 et ratification des dépassements de budget.
5. Informations pastorales.
6. Divers et imprévu.

Develier, le 24 juin 2013.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Avis de construction

**La Baroche**

Requérant: Yves Bacon, route de Lucelle 30, 2953 Pleujouse; auteur du projet: BT Denis Chaignat, Bureau technique, place du 23-Juin 1, 2350 Saignelégier.

Projet: Transformation et assainissement du bâtiment N° 30, nouveau chauffage à copeaux de bois, sur la parcelle N° 150 (surface 2342 m<sup>2</sup>), sise à la route de Lucelle, localité de Pleujouse, zone Centre CA.

Dimensions principales: Longueur 29 m, largeur 9 m 20, hauteur 7 m, hauteur totale 8 m 40.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques ciment existantes, isolation, briques Ytong; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 août 2013, au Secrétariat communal de La Baroche à Miécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

La Baroche, le 14 juin 2013.

Secrétariat communal.

**Bonfol**

Requérant: Margareta Giezendanner, Ergatenweg 23, 8583 Sulgen; auteur du projet: Architektur + Design Weder + Giezendanner, 8575 Bürglen.

Projet: Construction d'une maison familiale avec terrasse couverte et véranda/carport en annexes contiguës, panneaux solaires photovoltaïques, sur la parcelle N° 3218 (surface 992 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Sur le Rételat », zone d'habitation HA, plan spécial « Sur le Rételat ».

Dimensions principales: Longueur 19 m 57, largeur 16 m 82, hauteur 3 m 80, hauteur totale 3 m 80.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques

Ytong; façades: crépissage de teintes grise et blanche; couverture: toiture plate.

Dérogations requises: Articles 11 et 12 des prescriptions du plan spécial « Le Rételat » (toiture plate, couleur toiture).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juin 2013, au Secrétariat communal de Bonfol, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bonfol, le 17 juin 2013.

Secrétariat communal.

### Courtételle

Requérant: Yvette Fleury, La Prairie 1, 2852 Courtételle.

Projet: Transformation et agrandissement de l'habitation N° 1B, comprenant le rehaussement de la toiture pour l'aménagement de chambres dans les combles, couverture de la terrasse, sur la parcelle N° 547 (surface 5438 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « La Prairie », zone agricole ZA.

Dimensions principales: Longueur 14 m, largeur 11 m, hauteur 7 m, hauteur totale 8 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques, isolation; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: plaques fibro-ciment de couleur brune.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juillet 2013, au Secrétariat communal de Courtételle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courtételle, le 13 juin 2013.

Secrétariat communal.

### Les Enfers

Requérant: Georges Brahier, Au Milieu du Village 12, 2363 Les Enfers.

Projet: Pose de capteurs solaires pour eau chaude, sur la parcelle N° 0049, sise au lieu-dit « Au Milieu du Village », zone Centre.

Dimensions du bâtiment 12: 5,04 m<sup>2</sup>; bâtiment 12C: 10,08 m<sup>2</sup>.

Genre de construction: Panneaux solaires.

Dérogation requise: Article 25, alinéa 3, du règlement communal des constructions (panneaux solaires).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juillet 2013, au Secrétariat communal des Enfers, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éven-

tuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Enfers, le 11 juin 2013.

Secrétariat communal.

### Porrentruy

Requérants: Delphine Ségard et Gérard Crevoiserat, rue des Tarrières 17, 2900 Porrentruy; auteur du projet: Atelier d'architecture Le Triangle Hugo Beuchat, Faubourg Saint-Germain 5A, 2900 Porrentruy.

Projet: Transformation et rénovation du bâtiment N° 17, sur la parcelle N° 2375 (surface 1009 m<sup>2</sup>), sise au chemin des Tarrières, zone H2, zone d'habitation 2 niveaux.

Ces travaux comprennent: transformation et redistribution des pièces du bâtiment N° 17; aménagement d'une nouvelle terrasse partiellement couverte en façade sud; modification des ouvertures existantes en façades nord, sud, est et ouest; plantation d'arbres fruitiers sur le côté ouest de la parcelle.

Dimensions principales du bâtiment existantes, sans modification; dimensions de la nouvelle terrasse en façade sud: longueur 11 m 10, largeur 300 m; dimensions du couvert (partie terrasse couverte): longueur 5 m 50, largeur 3 m, hauteur à la corniche 3 m 42.

Genre de construction: Murs en pierres existants; façades: revêtement crépi, teinte blanche; toit: toiture à pans multiples, pente 30°, charpente en bois; couverture: tuiles existantes, teinte existante; chauffage au mazout existant; couvert: poteaux en béton, toiture plate, gravillon.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 juillet 2013 inclusivement, au Service Urbanisme Environnement Intendance (UEI) à Porrentruy, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 14 juin 2013.

Service UEI de la Municipalité.

### Val Terbi

Requérants: Marinette et Jean-Michel Bron, La Crete 47, 2828 Montsevelier; auteurs du projet: Jean-Marc et Alain Joliat, Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur géothermique, déconstruction d'une cabane, sur la parcelle N° 827 (surface 1000 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit « Les Cerisiers », localité de Montsevelier, zone d'habitation HAe, plan spécial « Clos la Mort ».

Dimensions principales: Longueur 10 m 73, largeur 8 m 83, hauteur 6 m 50, hauteur totale 9 m; dimensions du couvert à voitures: longueur 5 m 80, largeur 4 m 57; dimensions de la terrasse couverte: longueur 4 m 20, largeur 2 m 70.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques ciment, isolation, briques TC; façades: crépissage de

teinte blanc cassé; couverture: tuiles TC de couleur gris anthracite.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 juillet 2013, au Secrétariat communal de Val Terbi à Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Val Terbi, le 17 juin 2013.

Secrétariat communal.

### Val Terbi

Requérants: Elisabeth et Thomas Dennert-Handschin, Sur Fédelloi 105, 2829 Vermes; auteur du projet: Silvia et Edgar Ettlin-Schiesser, Blanche-Pierre 34, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'un chemin d'accès entre deux parcelles, sur les parcelles N<sup>os</sup> 926 et 778 (surfaces 22600 et 3099 m<sup>2</sup>), sises au lieu-dit «Clos de la Rocaille», localité de Vermes, zone agricole.

Dimensions du chemin: Longueur 15 m, largeur 3 m.

Genre de construction: Chaille, gravier.

Dérogations requises: Article 24 LAT et article 21 LFor.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 juillet 2013, au Secrétariat communal de Val Terbi à Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Val Terbi, le 14 juin 2013.

Secrétariat communal.

### Mises au concours

La Direction de l'instruction publique du canton de Berne met au concours le poste suivant:

#### ÉCOLES SECONDAIRES

(9<sup>e</sup> – 11<sup>e</sup> HarmoS)

1. Titre requis: diplôme d'enseignant secondaire (ou primaire) ou équivalent.
2. Traitement: selon l'échelle des traitements des membres du corps enseignant du canton de Berne, [www.erz.be.ch](http://www.erz.be.ch).
3. Entrée en fonction: 19 août 2013.
4. Date limite de postulation: 27 juin 2013.
5. Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
  - une lettre de motivation;

- un curriculum vitae;
  - une copie des titres acquis;
  - un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
  - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne.
6. Les postulations seront adressées, avec la mention «Postulation», au directeur mentionné ci-dessous.
  7. Des renseignements peuvent être obtenus auprès du directeur de l'école concernée.

#### **Ecole secondaire de la Courtine**

**1 poste partiel de 41% – 70%**

(16,5 leçons hebdomadaires)

Degré: 9<sup>H</sup> à 11<sup>H</sup>

- 12 leçons de français
- 1 leçon de formation générale
- 2 leçons d'histoire
- 1,5 leçon de dessin

Remplacement à durée déterminée jusqu'au 31 juillet 2014.

Postulations à adresser à M. Alexandre Mouche, directeur, Ecole secondaire de la Courtine, 2713 Bellelay.

Renseignements auprès de M. Alexandre Mouche, directeur de l'Ecole secondaire de la Courtine, N° de téléphone 032 484 01 06 ou 032 484 90 09; *direction@escourtine.educanet2.ch*; *www.es-bellelay.net*.

Delémont, le 17 juin 2013.

Service de l'enseignement.

Assemblée interjurassienne (AIJ)

A la suite du départ de la titulaire, l'Assemblée interjurassienne met au concours un poste de

### **secrétaire**

**(H/F, taux d'occupation entre 50 et 80%)**

au sein de son secrétariat général de Moutier.

Taux d'occupation: à convenir entre 50 et 80%.

Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2013 ou à convenir.

Délai de postulation: 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Détails du poste sur [www.ajj.ch](http://www.ajj.ch), rubrique «Emploi».

Renseignements: M. Emanuel Gogniat, secrétaire général de l'AIJ, N° de téléphone 032 493 60 44.

Les postulations comprenant les documents usuels (CV, références, copies de certificats, etc.) sont à adresser à: Assemblée interjurassienne, rue de l'Hôtel-de-Ville 12, 2740 Moutier, mention «Postulation».

Moutier le 12 juin 2013.

Assemblée interjurassienne.

#### **Service de renseignements juridiques**

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoulement de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

## Avis divers

Avec le soutien financier du Canton de Berne et de la République et Canton du Jura, l'Assemblée interjurassienne, sous l'égide de sa commission « Culture », met au concours le

### Prix de l'Assemblée interjurassienne 2013 pour travaux scientifiques, historiques, ou autre réalisation d'envergure

Ce prix est destiné à encourager et récompenser des travaux de type scientifique ou historique méritoires, ou une autre réalisation d'envergure qui présente un intérêt majeur pour la région interjurassienne. Doté de Fr. 10000.–, il est en principe décerné chaque année.

Le règlement du Prix interjurassien est disponible sur le site de l'AIJ [www.aij.ch](http://www.aij.ch) ou auprès du Secrétariat général de l'AIJ, N° de téléphone 032 493 60 44; courriel: [info@aij.ch](mailto:info@aij.ch).

Les candidat-e-s devront adresser un dossier complet présentant leur parcours personnel, la nature de leurs liens avec le Jura bernois et/ou la République et Canton du Jura, ainsi que leurs travaux.

Délai pour le dépôt des candidatures: vendredi 27 septembre 2013, à l'adresse suivante:

Assemblée interjurassienne  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 12  
Case postale 2 – 2740 Moutier  
(mention « Prix AIJ »)

Assemblée interjurassienne.  
Le président: Dick Marty.

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service d'achat/Entité adjudicatrice:** République et Canton du Jura, Gouvernement. **Service organisateur/Entité organisatrice:** Service des ponts et chaussées, Section route nationale, à l'attention de M. Thierry Beuchat, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 00, fax 032 420 73 01, e-mail: [thierry.beuchat@jura.ch](mailto:thierry.beuchat@jura.ch).

1.2 **Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:** Service des ponts et chaussées, Section route nationale, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 00, fax 032 420 73 01.

1.3 **Délai souhaité pour poser des questions par écrit:** 12.7.2013.

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 **Délai de clôture pour le dépôt des offres**  
**Date:** 16.8.2013.

**Exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes, seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.6 **Genre de pouvoir adjudicateur:** Canton.

1.7 **Mode de procédure choisi:** Procédure ouverte.

1.8 **Genre de marché:** Marché de travaux de construction.

1.9 **Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** Non.

#### 2. Objet du marché

2.1 **Genre du marché de travaux de construction:** Exécution.

2.2 **Titre du projet du marché:** A16 - Section 8 – Lot 8.601.2: Tunnel RC 6; fouilles nord et sud.

2.3 **Référence/numéro de projet:** Lot 8.601.2.

2.4 **Vocabulaire commun des marchés publics**  
**CPV:** 45000000 – Travaux de construction

2.5 **Description détaillée du projet:** Travaux répartis en 2 parties d'ouvrages: fouille nord et fouille sud – Excavations: 8000 m<sup>3</sup> (nord), dont 5000 m<sup>3</sup> en rocher, 500 m<sup>3</sup> (sud) en rocher.

— Ancrages précontraints T13:

521 kN: 6 pièces (sud)

781 kN: 4 pièces (nord)

1042 kN: 5 pièces (sud)

1302 kN: 12 pièces (nord)

1562 kN: 28 pièces (nord) et 20 pièces (sud)

— Clous, diamètre 32.00 mm, 1 = 6.00 m: 114 pièces (nord)

— Forages drainants diamètre 10 cm, 1 = 15.00 m: 23 pièces (nord) et 6 pièces (sud)

— Barbacanes: 32 pièces (nord)

— Béton projeté avec treillis: 470 m<sup>2</sup> (nord)

— Treillis de protections: 50 m<sup>2</sup> (nord)

2.6 **Lieu de l'exécution:** Verrerie de Choindez.

2.7 **Marché divisé en lots:** Non.

2.8 **Des variantes sont-elles admises:** Non.

2.9 **Des offres partielles sont-elles admises:** Non.

2.10 **Délai d'exécution**

**Début:** 2.12.2013. **Fin:** 31.3.2014.

**Remarques:** Sous réserve de l'approbation du dossier par les autorités compétentes.

#### 3. Conditions

3.1 **Conditions générales de participation:** Selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.2 **Cautions/garanties:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.3 **Conditions de paiement:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.5 **Communauté de soumissionnaires:** Admises sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.6 **Sous-traitance:** Autorisée sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.7 **Critères d'aptitude conformément aux critères suivants:** Selon critères cités dans les documents d'appel d'offres.

3.8 **Justificatifs requis conformément aux justificatifs suivants:** Selon justificatifs requis dans les documents d'appel d'offres.

3.9 **Critères d'adjudication conformément aux indications suivantes:** Selon critères cités dans les documents d'appel d'offres.

3.10 **Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**  
**Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au:** 28.6.2013.

**Prix:** Fr. 200.–.

**Conditions de paiement:** Voir «Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres».

- 3.11 **Langues acceptées pour les offres:** Français.
- 3.12 **Validité de l'offre:** 12 mois à partir de la date limite d'envoi.
- 3.13 **Obtention du dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante:** Service des ponts et chaussées, Section route nationale, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 00, fax 032 420 73 01.

**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français.

**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** Inscription préalable auprès du Service des ponts et chaussées jusqu'au 28 juin 2013 et paiement de la finance d'inscription de Fr. 200.– sur le CCP 25-55-7, République et Canton du Jura, avec mention «Cpte N° 421.2001.32-CC – Lot 8.601.2». Une preuve de ce paiement (photocopie du récépissé) sera jointe à la demande d'inscription. L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier. Les dossiers d'appel d'offres seront remis aux soumissionnaires inscrits lors de la visite des lieux qui se tiendra au pavillon Info A16 à Courrendlin (portail nord du tunnel de Choindez), le jeudi 4 juillet 2013, à 14 heures.

#### 4. Autres informations

- 4.1 **Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC:** Sans conditions.
- 4.2 **Conditions générales:** Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.3 **Négociations:** Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.4 **Conditions régissant la procédure:** Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.5 **Autres indications:** La législation jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du [simap.ch](http://simap.ch).
- 4.6 **Organe de publication officiel:** Journal Officiel du Canton du Jura.
- 4.7 **Indication des voies de recours:** Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

#### 2. Objet du marché

2.1 **Titre du projet du marché:** Mandat de gestion du portefeuille d'assurances de la République et Canton du Jura.

2.2 **Catégorie de services CPC:**  
[27] Autres prestations

#### 2.3 Vocabulaire commun des marchés publics

**CPV:** 66518100 – Services de courtage en assurances.

#### 3. Décision d'adjudication

##### 3.2 Adjudicataire

**Liste des adjudicataires.**

**Nom:** Kessler & Co S.A., Rue J.-L. Pourtalès 1, 2000 Neuchâtel (Suisse).

**Prix:** Fr. 90000.–.

#### 4. Autres informations

##### 4.1 Appel d'offres

Publication du 23.1.2013.

**Organe de publication:** Journal officiel de la République et Canton et site [www.simap.ch](http://www.simap.ch), numéro de la publication: 757 131.

##### 4.2 Date de l'adjudication

**Date:** 9.4.2013.

##### 4.3 Nombre d'offres déposées: 8.

## Adjudication

### 1. Pouvoir adjudicateur

#### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service d'achat/Entité adjudicatrice:** Gouvernement de la République et Canton du Jura. **Service organisateur/Entité organisatrice:** Groupe de travail Assurances, c/o Economat cantonal, à l'attention de M<sup>me</sup> Françoise Werth, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont (Suisse), tél. 032 420 50 32, e-mail: [francoise.werth@jura.ch](mailto:francoise.werth@jura.ch); URL [www.jura.ch](http://www.jura.ch).

1.2 **Genre de pouvoir adjudicateur:** Canton.

1.3 **Mode de procédure choisi:** Procédure ouverte.

1.4 **Genre de marché:** Marché de services.

1.5 **Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** Oui.